

ACCIDENT

29 juillet 2004 - planeur immatriculé F-CIGA

Evénement :	collision avec des arbres lors d'un atterrissage en campagne.
Causes identifiées :	☐ choix inadapté d'un cheminement en montagne, ☐ maîtrise insuffisante de la technique d'atterrissage en campagne en secteur montagneux.

Conséquences et dommages : aéronef fortement endommagé.

Aéronef : planeur Glaser Dirks DG 300.

Date et heure : jeudi 29 juillet 2004 à 16 h 27.

Exploitant : club.

Lieu : Méolans-Revel (04), lieu-dit « La Fresquière ».

Nature du vol : local.

Personnes à bord : pilote.

Titres et expérience : pilote, 40 ans, VV de 1982, 1 768 heures de vol dont 172 sur type et 62 dans les trois mois précédents, toutes sur type, environ 100 heures de vol en montagne dont 20 à 25 en double commande ou supervisé par un instructeur en vol.

Conditions météorologiques : estimées sur le site de l'accident : vent 270° / 12 à 14 kt, 2 octas de cumulus entre 1 500 et 1 800 mètres sol, température 20 °C, QNH 1 013 hPa.

Circonstances

Le pilote décolle au treuil à 14 h 56 de l'aérodrome privé de Seyne (04), situé à une altitude de 1 200 mètres, pour un vol local. Il s'agit du dernier vol d'un stage en montagne de deux semaines auquel le pilote participe tous les ans. Il prévoit d'atterrir tôt afin de démonter le planeur et de préparer le convoyage du lendemain vers son club.

Il évolue entre le lac de Serre-Ponçon et l'aérodrome de Barcelonnette (04), en compagnie d'autres planeurs. Les ascendances permettent des vitesses ascensionnelles de l'ordre de deux mètres par seconde jusqu'à environ 2 500 mètres d'altitude. Vers 16 h 00, en local de la plate-forme ULM de Crots (05), il évolue à une altitude variant entre 2 100 et 2 300 mètres, à proximité du Morgon qui culmine à 2 327 mètres. La plate-forme, située en bordure du lac de Serre-Ponçon, est référencée dans le « Guide des aires de sécurité dans les Alpes » emporté à bord par le pilote.

Il explique qu'il ne peut passer la crête du Morgon. Il estime, en tenant compte des informations de son récepteur GPS, qu'il se trouve en limite du local de Seyne. Il tente de contacter l'un des instructeurs du club, également en vol, afin de l'informer de la situation et lui demander conseil. Il n'y parvient pas. Il obtient une réponse du président du club, également instructeur. Celui-ci lui suggère, s'il ne parvient pas à reprendre de l'altitude, de se dérouter sur Barcelonnette par la vallée de l'Ubaye. L'aérodrome est à une altitude de 1 132 mètres et à une distance de vingt kilomètres. Le pilote estime que la finesse du planeur - environ 40 - lui permet de rejoindre Barcelonnette. Conforté par l'avis du président et par sa propre connaissance d'une aérologie souvent favorable dans ce secteur, il décide de contourner le Morgon et prend la direction de Barcelonnette par la vallée de l'Ubaye.

Lorsqu'il arrive dans le secteur sud-ouest du Morgon, il s'éloigne du relief dans le but d'exploiter une ascendance sous un cumulus naissant. Cette tentative est vaine. Il est rapidement confronté à de fortes descendances. Il estime qu'il ne peut plus rejoindre Crots car un demi-tour le confronterait à nouveau aux fortes descendances. Il poursuit sa route vers Barcelonnette en cheminant au milieu de la vallée.

Pendant le trajet, le variomètre indique un taux de descente compris entre deux et trois mètres par seconde. Le pilote constate qu'il n'atteindra pas Barcelonnette. A environ trois cent mètres de hauteur, il décide d'atterrir sur le dernier champ lui semblant adapté à un atterrissage en campagne, à huit kilomètres de l'aérodrome.

Il se présente pour l'atterrissage dans le sens de la pente descendante. Il évite des lignes électriques à haute et moyenne tension, il arrondit mais ne parvient pas à atterrir sur la pente importante. Le planeur termine sa course dans un bosquet d'arbres en contre-bas.

